



CNLS-TP

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA,
LA TUBERCULOSE, LE PALUDISME, LES HEPATITES,
LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
ET LES EPIDEMIES.

C/195 SCOA-GBETO
01 BP 6930 Cotonou Bénin
+229 21 31002097 / 97097025
cnlsbenin@yahoo.fr

**Instance nationale de Coordination du Fonds mondial de lutte
contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Bénin
(INC/FM/Bénin)**

* _ * _ * _ * _ * _ * _ *

**Objet : Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un
prestataire pour la revue administrative, financière et comptable
de l'INC**

N° : 081 -2025/MS/CNLS-TP/SP-INC/AA du 11 avril 2025

Source de financement : *Fonds mondial*

Gestion : 2025

1. Le présent *Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de l'*Instance nationale de Coordination du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Bénin (INC/FM/Bénin)* ;
2. L'*Instance nationale de Coordination du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme au Bénin (INC/FM/Bénin)* a obtenu dans le cadre de l'*exécution de son budget* des fonds du *Fonds mondial* afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles de *recrutement d'un prestataire pour la revue administrative, financière et comptable de l'INC*.
3. Les prestations reparties en lot unique comprennent : **la revue financière, administrative et comptable de l'INC sur la période 2023-2024 en vue du renforcement des services comptabilité et finances ; le renforcement du système d'archivage et le renforcement du contrôle interne.**
4. Le délai de réalisation de la mission est d'un **(1) mois**.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (3) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2^{ème} sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission	[25]	Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 au moins en Finance et Contrôle de Gestion, en Audit, en Comptabilité ou en comptabilité publique	Diplôme (copie légalisée)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la première expérience du consultant	[30]	Avoir un minimum de dix (10) années d'expérience en matière d'audit dans un cabinet comptable professionnel ou dans une institution financière.	Attestations/certificats de travail ou preuves d'expériences (copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes et CV dûment signé)
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission	[45]	Avoir trois (03) années d'expérience dans un projet financé par le Fonds mondial ou la banque mondiale	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies légalisées des attestations de travail ou preuves d'expériences correspondantes et CV dûment signé)
TOTAL	[100]		

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de **75 points**.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétaire permanent de l'Instance nationale de Coordination du Fonds mondial** ; E-mail : incfmbenin@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat de l'Instance nationale de Coordination du Fonds mondial sis à Sodjatinmè (Akpakpa Cotonou), immeuble Magloire OKE, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08h à 12h30 minutes et de 14h à 17h30 minutes.**

¹Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **lundi 14 avril 2025**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de l'Instance nationale de Coordination du Fonds mondial**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.
12. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (2) exemplaires physiques à savoir un (1) original et une (1) copie, ainsi qu'une (1) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de l'Instance nationale de Coordination du Fonds mondial sis à Sodjatinmè (Akpakpa Cotonou), immeuble Magloire OKE au plus tard **le mercredi 23 avril 2025 à 15 h 00 minute au plus tard**. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de conférence du Secrétariat de l'Instance nationale de Coordination du Fonds mondial sis à Sodjatinmè (Akpakpa Cotonou), immeuble Magloire OKE **le mercredi 23 avril 2025 à partir de 15 h 30**.

13. Les candidats peuvent introduire un recours auprès du Secrétaire permanent de l'INC ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les *trois (3) jours* ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (2) jours* ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la

procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision du secrétaire permanent de l'INC *doit intervenir dans un délai de deux (2) jours ouvrables* après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (2) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2025

Le secrétaire permanent de l'INC,

Dr. Odjè ADEICHAN